



Pour toute information s'adresser
au centre de secours le plus
proche de votre domicile
ou téléphoner au :

Service Départemental
d'Incendie et de Secours 30
281 Avenue Pavlov B.P 48069
30932 Nîmes cedex 9

Tel : **04.66.63.36.00**
www.sdis30.fr



En cas d'urgence !

*Restez calme et indiquez
clairement :*

- L'adresse du sinistre
- La nature du sinistre
- Le nombre de victimes
- La présence de dangers
spécifiques

*Ne raccrochez jamais le
premier !*



*Devenir
Officier de
Sapeur-Pompier
Professionnel*

Suivez nous !



Ne pas jeter sur la voie publique
Réalisation : Quentin C. / COM SDIS30
Crédit Photos : Service Audiovisuel SDIS30

Devenir Officier de Sapeur-Pompier Professionnel ? Deux Concours :

Concours Externe De Lieutenant de 1ère classe :

Le concours externe de lieutenant de 1ère classe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau **Bac +2**, et comporte des épreuves **d'admissibilité et d'admission**.

- Les épreuves **d'admissibilité** comprennent :

I/ Une note de synthèse à partir d'un dossier d'actualité suivie d'une note formulant une argumentation sur une question posée aux candidats.

II/ Un questionnaire à choix multiples portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques ainsi que sur des connaissances relatives à la gestion des risques.

- Les épreuves **d'admission** comprennent :

I/ Des épreuves physiques et sportives.

II/ Une épreuve d'entretien avec le jury.



“ Plusieurs concours et examens internes sont également accessibles pour les SPP et SPV déjà recrutés. ”

Concours Externe De Capitaine :

Le concours externe de Capitaine est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau **Bac +3**, et comporte des épreuves **d'admissibilité et d'admission**.

- Les épreuves **d'admissibilité** comprennent :

I/ Une dissertation sur un sujet d'actualité

II/ L'étude d'un cas se rapportant, au choix du candidat, à l'un des domaines de connaissance suivants :

- Gestion des risques
- Sciences et techniques de l'ingénieur
- Droit, économie et gestion

- Les épreuves **d'admission** comprennent :

I/ Des épreuves physiques et sportives.

II/ Une épreuve d'entretien avec le jury.

III/ Une épreuve orale de langue étrangère.

